

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 38

I. – À l'alinéa 7, supprimer le mot :

« territoriale ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première et à la fin de la dernière phrases de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de laisser la possibilité d'une coordination plus large et associant des organismes hors du territoire concerné.